

Une première pour les entreprises, une initiative franco-allemande pour faciliter le SEPA : le protocole EBICS

Paris, le 24 juin 2010

Afin de faciliter les activités des entreprises en Europe et plus particulièrement les PME-PMI, les banques allemandes et françaises ont travaillé sur la mise à disposition d'un standard commun pour la communication Clients-Banques.

Le protocole EBICS (« Electronic Banking Internet Communication Standard ») permet le transport, sous protocole Internet (IP) sécurisé, de fichiers d'ordres et de restitutions clientèle.

Il constitue l'une des principales solutions pour remplacer certains protocoles nationaux tels qu'ETEBAC en France ou FTAM en Allemagne.

EBICS répond aux besoins des clients en termes de simplicité par la standardisation, de sécurité par la traçabilité et le cryptage, et de productivité. EBICS s'adapte facilement aux architectures informatiques des entreprises et leurs volumétries d'opérations et répond ainsi aux besoins d'entreprises de toute taille.

La société EBICS¹ met ce standard à la disposition du marché SEPA, son utilisation et sa gouvernance sont ouvertes à toute communauté bancaire. La solution proposée favorise la standardisation des paiements en Europe. La mise en œuvre du protocole EBICS représente une étape majeure de la migration vers le SEPA (Espace Unique de Paiements en Euro), de nombreuses entreprises ont en effet lié la migration de leurs applications paiement à la disponibilité de ce protocole de communication pan-européen.

La société EBICS a été fondée le 17 juin 2010 par le CFONB et le ZKA.

¹ Création de la Compagnie EBICS par Le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) au nom de la communauté bancaire française et son homologue le Zentraler Kreditausschuss (ZKA) au nom de la communauté bancaire allemande.

Contacts :

Secrétariat général CFONB - tél : 01 48 00 51 80 - e-mail : cfonb@fbf.fr